

Commune de Mours Saint Eusèbe

Département de la DROME

DECISION DU MAIRE N° DEC2025_135

PORTANT MODIFICATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES

« CANTINE / ALSH »

Le Maire de Mours Saint Eusèbe

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 autorisant le maire à créer (modifier ou supprimer) des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision n° DEC2021_47 portant modification de la régie de recettes « Cantine/ALSH » ;

Vu la décision n° DEC2023_126 portant modification de la régie de recettes « Cantine/ALSH » ;

Vu la décision n° DEC2025_10 portant modification de la régie de recettes « Cantine/ALSH » ;

Vu l'arrêté du 01/07/1997 portant création de la régie de recettes « Cantine / ALSH » ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 27 octobre 2025 ;

DECIDE

ARTICLE PREMIER :

L'article 5 de la décision n° DEC2021_47 est modifié ainsi qu'il suit :

ARTICLE 5 - Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1) Chèque ;
- 2) Numéraire ;
- 3) Encaissement par carte bancaire ;
- 4) Encaissement par paiement dématérialisé ;
- 5) Prélèvements ;
- 6) Tickets CESU.

ARTICLE 2 :

Les autres termes des décisions n° DEC2021_47 et DEC2025_10 ne sont pas modifiés et restent en vigueur.

Fait à Mours Saint Eusèbe,
Le 22 octobre 2025,

Avis du Comptable public

Le Maire,



Dominique MOMBARD

Le chef de service comptable

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Fabrice CES', written over a horizontal line.

Fabrice CES